



quel recourt quand un droit de passage commun a été divisé

Par **fifi13**, le **16/05/2011** à **21:09**

bonsoir !

j'ai un soucis de passage commun avec mon voisin je vous explique

nous sommes tout deux propriétaire d'une parcelle avec pour mention tous droit indivis au passage commun sur numéro de parcelle X sauf que en regardant le plan cadastrale et la réalité je m'aperçois que cette même parcelle les ancien propriétaire on clôturé et mis un portail sans évidemment empêcher l'accès a mon voisin et sans faire de changement cadastrale et notarié en questionnant le voisinage cette clôture date d'il y a au moins 50 ans !!! quel recourt avons nous pour que nous soyons vraiment chez nous ! merci pour vos réponses

Par **Domil**, le **17/05/2011** à **11:42**

je ne comprends pas le problème

Par **fifi13**, le **17/05/2011** à **12:28**

bonjour domil le probleme est que le passage commun de cette parcelle a été divisé par une cloture et un portail mais sur le cadastre la délimitation n'apparait pas donc si nous voulont faire construire un garage sur cette portion de parcelle nous ne pouvons pas et si mon voisin veut me casser les pieds il peut fair enlever la cloture . donc j'aimerais que nous soyons bien seul propriétaire de la partie qui a été divisé

Par **Domil**, le **17/05/2011** à **22:50**

Si le chemin est en indivision, vous ne pouvez pas construire dessus sans l'accord de tous les co-indivisaires que ce soit cloturé ou non.

Si le chemin en indivision sert au passage, même si l'indivision saute, le passage restera.

Je ne comprends pas ce que vous voulez.

Par **fifi13**, le **18/05/2011** à **08:58**

alors je vais essayer d'être un peu plus explicite

la parcelle n°100 je suis propriétaire avec mon voisin et celle si et un passage commun, sauf que elle est divisé par ma clôture et mon portail et quand je passe mon portail pour aller chez moi j'ai a peu près 80 mètres carré de cette même parcelle a l'intérieur de cette clôture donc ma première question est ce que les clôtures doivent apparaître sur le plan cadastrale ? est ce que mon voisin peut faire demander a enlever la clôture ? et comment faire pour que ce morceau de parcelles m'appartiennent parce moi je considère qu'il y a vis caché parce que quand nous avons acheter nous n'avons pas été informer que cette partite a l'intérieur de chez nous faisait parti du passage commun. merci pour vos réponses et votre patiente !